

## Conseil Municipal du 20 décembre 2010

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Evrard Nivelais, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Buon, Clément, Faucher, Ledru,

Absent excusé : M Aim procuration M. Fouché, M. Esnault procuration M. Buon, M. Merouze procuration M. Guengard

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

### 1. Lotissement le Grand Champ

Le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant la demande de permis d'aménager n° 07234110T0002

- Estimant qu'il est nécessaire pour l'intégration du nouveau quartier dans la trame urbaine, de soigner l'aspect visuel de l'entrée du bourg par la RD267

Demande que soit inscrite au permis d'aménager, l'obligation pour le lotisseur, de planter une haie d'essences locales, en fond de parcelle sur les terrains bordant la RD 267.

- s'engage à réaliser les travaux d'extension de réseaux nécessaires aux raccordements du lotissement, par les gestionnaires de réseaux et sous leur responsabilité, à savoir

- réseau électrique par ERDF selon avis du 10/12/2010

- réseau assainissement par Véolia eau selon avis du 08/12/2010

Ces travaux seront achevés au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

- Logement locatif : le conseil prend acte du refus de Sarthe habitat de s'engager dans un projet de réalisation de locatifs sur le terrain réservé pour la commune. Considérant les incertitudes budgétaires de la commune, le conseil renonce à ce projet.

### 2. Compte rendu réunions

- Smirgeomes : présentation par M. Gros du budget et de la redevance 2011

- Communauté de communes : M Gros : gendarmerie, zone d'activité de Connerré et petite enfance

- Syndicat du Jalais : Mme Drouineau : zone de protection des captages, décision de prise en charge par le syndicat des extensions de réseau.

- Terrain moto-cross : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'à la suite de plaintes de riverains concernant l'utilisation d'un terrain privé comme terrain de moto-cross, route de la Jaterie, entraînant des nuisances sonores importantes, il a organisé une réunion le 3 décembre 2010 avec les riverains et les adjoints. Le propriétaire absent pour maladie était excusé ;

Considérant que cette activité constitue une infraction à l'arrêté préfectoral n° 960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits du voisinage modifié par l'arrêté préfectoral n° 03-1295 du 18 mars 2003, le conseil approuve sa position de n'accorder aucune dérogation à l'interdiction de cette activité.

- Commerce : Réunion avec les commerçants, le Maire, Mme Drouineau et M. Lecomte adjoints pour but d'étudier le problème du chauffage du commerce et des loyers impayés.

Il a été rappelé à M. et Mme Bouillaux qu'étant liés par un bail commercial, la commune, propriétaire des murs, n'a pas obligation à prendre en charge le changement de chaudière. Les élus n'ont pu que leur conseiller de faire réaliser un bilan énergétique pour déterminer la meilleure option de chauffage du bâtiment. Quant aux loyers impayés, les commerçants connaissent des difficultés financières dues à la baisse de fréquentation de leur établissement et préfèrent privilégier l'approvisionnement du commerce.

Tout en le regrettant, le Conseil est extrêmement réservé sur l'avenir du commerce. A suivre.

### 3. Questions diverses

- Aménagement du bourg : suite à la visite des villages et au courrier du conseil général sur le projet général, la commission se réunira le 10 janvier à 20h30 pour définir les choix de matériaux et matériels. Ces derniers seront communiqués à la SAFEGE lors d'une réunion dont la date sera précisée ultérieurement (20, 24 ou 27/01) en présence si possible de la responsable des routes départementales pour discuter des remarques qu'elle a émises sur le projet.
- Décision modificative : Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à modifier le budget comme suit:
 

6611: + 59	022: - 1716
6218; + 1657	
- Monsieur le Maire expose au conseil que l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant la cantine scolaire, nécessite d'acheter du mobilier pour le restaurant scolaire. Il présente un devis de la Camif pour un montant de 428.12€ TTC. Après en avoir délibéré le conseil accepte ce devis et décide d'inscrire cette somme au compte 2184 - 39 du budget 2011.
- M. Ledru indique qu'il y a lieu de procéder à quelques travaux sur le sentier du lutin tant au niveau du chemin qu'au niveau du marquage. Une liste des travaux à effectuer sera communiquée

La séance est levée à 23h00

Réunion des adjoints le 17/01/11 à 18h15

Prochain conseil 21/01/2011

Galette de la municipalité 15/01/11 : Préparation de la salle à 11h, cérémonie à 16.